

# Assemblée Générale du Samedi 27 avril 2024

## Rapport Moral

---

André DOUARD  
Président de la Fédération  
Départementale d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Vice-président du conseil départemental,  
Monsieur le parlementaire,  
Messieurs les élus,  
Monsieur le président de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor,  
Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités,  
Chers présidents des associations de chasse,  
Chers amis,

Avant de vous plonger dans le cœur de ce rapport, je souhaite prendre quelques instants pour vous rappeler l'importance de notre mission et de notre engagement en tant que chasseurs. L'année écoulée a été une période intense et décisive pour notre fédération, marquée par des défis majeurs, des négociations importantes et des débats passionnés. Nous sommes ici non seulement pour célébrer nos succès, mais aussi pour reconnaître et dresser les défis auxquels nous sommes confrontés, afin de mieux préparer l'avenir de la chasse dans notre département.

Je tiens à vous présenter un rapport complet sur nos activités, nos réussites, nos préoccupations et nos perspectives pour l'avenir. Ensemble, nous avons fait face à des enjeux cruciaux, que ce soit la gestion du sanglier, la sécurité, ou encore les relations avec les autres usagers de la nature. Chacun de ces sujets est d'une importance capitale pour notre passion et pour son futur en Ille-et-Vilaine.

Notre département, comme de nombreux autres en France, est confronté à une prolifération alarmante du sanglier. Cette situation n'est pas spécifique à la Bretagne, elle est nationale. Cette espèce, avec sa croissance démographique, a un coût économique et écologique non négligeable. Les dégâts sur les cultures et les d'accidents de la route sont de plus en plus fréquents. Les populations croissent et le bilan s'alourdi.

Pour faire face à cela, des mesures nationales ont été prises pour tenter de maîtriser cette problématique.

Le 1<sup>er</sup> mars 2023, des accords ont été conclus entre la Fédération Nationale des Chasseurs, le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Transition Écologique et les syndicats agricoles.

Ils ne sont pas seulement une réponse aux défis posés par le sanglier, mais ils représentent aussi une collaboration sans précédent entre les différents acteurs ruraux. L'objectif principal de ces accords était de créer une « boîte à outils » pour impacter les populations de la bête noire, tout en tenant compte des intérêts des agriculteurs et des chasseurs.

Le 28 décembre 2023, ces accords ont été traduits par la publication d'un arrêté et d'un décret ministériels. Ces textes réglementaires ont un impact significatif sur notre pratique de la chasse et suscitent de nombreuses interrogations au sein de notre fédération.

Parmi les principales possibilités laissées par ces textes réglementaires nous avons :

- L'extension de la période de chasse du sanglier : avant ces accords, la période de chasse du sanglier se terminait généralement en mars. Désormais, elle prendra fin en mai. Cette extension vise à permettre une régulation plus efficace des populations de sangliers, notamment pendant les périodes cruciales de semis.
- La libéralisation de la chevrotine : cette mesure autorise l'utilisation de la chevrotine pour la chasse du sanglier en battue. Bien que cette décision puisse sembler efficace pour le contrôle des populations de sangliers, elle soulève des préoccupations majeures en matière de sécurité. La chevrotine est une munition puissante qui peut causer des dégâts importants, non seulement aux sangliers (les blesser) et aux humains en cas d'accident.
- Les accords permettent également le tir des sangliers autour des parcelles agricoles en cours de récolte. Cette mesure a pour but de protéger les cultures des dégâts causés par les sangliers. Cependant, elle pose des questions importantes concernant la sécurité, la coordination avec les agriculteurs et la gestion des risques pour les personnes et les biens à proximité des zones de chasse.

Nous avons de nombreuses interrogations sur la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques, notamment, vous l'aurez compris, en ce qui concerne la sécurité. Que ce soit celle des chasseurs ou celle des non-chasseurs, elle est une priorité absolue pour notre fédération et nous sommes déterminés à travailler avec l'administration et nos autres partenaires pour garantir une mise en œuvre sûre et efficace de ces nouvelles réglementations.

Nous ne sommes pas les seuls à être préoccupés par la sécurité. Une étude complète, englobant à la fois la dimension économique, environnementale et sociétale, a été réalisée à la demande de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC). Elle met en lumière que la sécurité est une question fondamentale et centrale à notre pratique de la chasse.

Elle n'est pas simplement une préoccupation parmi d'autres, ni une simple lubie de nos fédérations. En effet, pour 82 % des chasseurs en France, l'amélioration de la sécurité est l'un des enjeux principaux pour les 5 à 10 prochaines années.

Face à cette réalité, je me dois de poser une question cruciale : est-il raisonnable d'autoriser dans notre département l'utilisation d'une munition jugée dangereuse ? À la fin de l'année 2022, la commission sénatoriale des affaires économiques et la commission sénatoriale des lois ont qualifié la chevrotine de dangereuse. Il est important de rappeler que cette munition avait été interdite successivement en 1972 et en 1973 dans notre département pour le tir du Grand Gibier.

Aujourd'hui, nous n'avons aucun recul ni sur le volet sécuritaire ni sur son efficacité. Permettre l'utilisation de ces cartouches sur l'ensemble des territoires du département sans un encadrement strict et rigoureux serait non seulement imprudent, mais également irresponsable de notre part.

De même, est-il judicieux d'autoriser le tir des sangliers autour des parcelles agricoles en cours de récolte ? Bien que cette méthode puisse sembler efficace en théorie, la réalité peut être autre. Nous ne retiendrons pas cette mesure, sauf avis contraire de votre part.

Chers amis, nous sommes constamment sollicités pour nous adapter face à une espèce dont les dynamiques de population nous surprennent tous les jours. Il est de notre devoir de pratiquer une chasse responsable, respectueuse de la sécurité de tous et de l'environnement dans lequel nous évoluons.

Je vous le disais à l'instant, depuis quelques saisons, le mois de mars marquait traditionnellement la fin de la saison de chasse du sanglier. Cependant, une évolution significative est intervenue avec les nouveaux accords et réglementations. Désormais, avril et mai sont officiellement consacrés comme une extension de la période de chasse du sanglier.

Cette prolongation offre aux chasseurs la possibilité, munis d'une arme rayée ou d'un arc, de chasser la "bête noire" à l'approche ou à l'affût, principalement dans le but de protéger les semis des dégâts causés. De plus, des battues à titre très exceptionnel pourront également être organisées pendant cette période.

Cette modification reflète un changement significatif dans la dynamique de la gestion de la population de sangliers.

Historiquement, le louvetier était celui qui suppléait le chasseur dans cette mission. Aujourd'hui, la situation s'inverse : en cas d'indisponibilité de la louveterie, les chasseurs pourront être missionnés par le Préfet pour organiser des battues. Ces nouveaux textes réglementaires marquent une inversion du rôle traditionnel et confèrent aux chasseurs une responsabilité accrue dans la régulation de la population de sangliers.

Pour vous donner une idée des attentes et des résultats possibles, il est bon de rappeler les réussites de la saison précédente. Grâce à vos efforts et à votre engagement, nous avons réussi à prélever 34 sangliers durant les mois d'avril et mai. Face à cette nouvelle période de chasse étendue, nous comptons une nouvelle fois sur votre détermination et votre collaboration pour espérer doubler ce résultat cette année.

Concernant l'agrainage, nous allons vous présenter les nouvelles possibilités laissées par les textes réglementaires du 28 décembre 2023 et nous les soumettrons à votre vote afin de modifier le SDGC actuel.

Vous l'aurez compris, le sanglier occupe désormais une place prépondérante au sein de notre vie associative. Les efforts, le temps et les ressources financières consacrés à cette espèce ont un impact significatif sur l'ensemble des activités de la Fédération, reléguant parfois à notre insu, le petit gibier au second plan et également sur vos propres ressources.

Malgré les défis et les contraintes, en tant que Fédération Départementale des Chasseurs, nous sommes profondément attachés à la préservation de la chasse plaisir. Il est primordial pour nous de prévenir toute dérive qui pourrait transformer notre passion en une simple activité utilitaire ou d'intérêt général.

Nous observons avec préoccupation une évolution vers une vision du chasseur régulateur, voire destructeur. Nous craignons que, face à ces nouvelles réglementations, nous, chasseurs, ne soyons réduits à un simple outil d'intérêt général, perdant ainsi l'essence même de notre activité : le plaisir et la passion.

Il est essentiel de rappeler que nous chassons avant tout car nous le voulons, que c'est une activité de loisir et c'est cette dimension que nous nous efforçons de préserver.

Plus globalement, le sanglier soulève une problématique majeure qui est celle de la sécurité. Avec pas moins de 6 029 sangliers prélevés cette saison dans notre département, le nombre de balles tirées doit être multiplié par 7, soit 42 203.



Cette augmentation du nombre de tirs doit susciter chez nous une vigilance accrue et une rigueur exemplaire lors de nos parties de chasse. Comme je vous le rappelais déjà l'année dernière, la sécurité est primordiale et passe par le strict respect des consignes de base.

Si le cahier de battue énonce clairement ces consignes fondamentales, il est essentiel que chaque territoire intègre des mesures complémentaires adaptées à son contexte géographique et à ses méthodes de chasse. Le rappel des consignes de sécurité est une nécessité absolue, que ce soit au rendez-vous de chasse ou à chaque poste par le chef de ligne. De nombreux incidents, voire des accidents, peuvent encore être évités grâce à une analyse minutieuse du contexte de tir et à une bonne communication entre les tireurs.

Au cours des 20 dernières années et sans aucune contrainte législative, nous avons multiplié les règles de sécurité pour réduire de manière significative les accidents associés à notre activité. Il est impératif que nous soyons irréprochables dans notre approche et notre mise en œuvre de ces mesures.

Pour rappel, l'année dernière, je vous avais présenté les commissions de sécurité et de conciliation, nouvellement intégrées à notre paysage cynégétique. À ce jour, elles ont permis d'éclairer huit dossiers.

Un an après leur mise en place, je suis néanmoins conforté dans l'idée de leur efficacité. Pour autant, nous sommes toujours en attente des réponses de l'administration concernant les affaires que nous lui avons soumises. Ce délai auquel nous faisons face pourrait devenir décourageant, voire frustrant, sans le soutien de la force publique. Nos capacités et pouvoirs individuels demeurent limités.

Je le dis clairement, sans aide de l'administration nous arrêterons de réunir ces commissions.

Dernières nouvelles sur ce point cette semaine, nous avons clarifié les positions avec la DDTM et l'OFB afin de fonctionner de manière régulière dans le cadre de nos prérogatives respectives.

Nonobstant cela, cette année encore cinq nouveaux dossiers nous ont été soumis et les conclusions sont claires :

- Tout d'abord, je vous le répète encore, la sécurité doit demeurer la priorité.
- Ensuite, la chasse est avant tout une affaire humaine. La Fédération ne peut pas imposer une méthode ou une cohabitation entre les territoires. Bien que nous puissions fortement favoriser certains comportements, la sécurité nécessite une prise de conscience individuelle et un bon sens qui semble parfois faillir au sein de nos troupes.

N'oubliez pas que la LPO, l'ASPAS, ONE VOICE, et les autres associations animalistes, seront prompts à réclamer l'interdiction de la chasse au moindre incident.

Ces associations guettent les faits divers, c'est leur fonds de commerce. Il est crucial de se rappeler qu'elles s'opposent non seulement à vos actions, mais également à votre identité de RURAUX. Ils ne sont pas seulement contre ce que vous faites mais bien contre ce que vous êtes.

Pour cette raison, et bien d'autres, nous devons redoubler de vigilance pour la saison à venir et pour toutes les saisons suivantes.

Conjointement à cela, notre fédération agit en ce sens. 5 535 chasseurs sont passés en formation de sécurité décennale, ce qui représente 51 % des détenteurs d'un permis de chasser dans notre département.

Ces formations exigent un investissement en temps considérable de la part de notre équipe, que je tiens à saluer, car nous avons fait le choix de les dispenser en présentiel, privilégiant ainsi des groupes restreints de 30 à 40 chasseurs.

Tout bien considéré, en tant que Président de votre Fédération, je tiens à vous adresser une demande personnelle : redoublez de vigilance et persévérez dans vos efforts. Il est essentiel de rappeler qu'aucun gibier, aussi prestigieux soit-il, ne vaut une vie humaine. Faisons de la chasse une pratique véritablement sécuritaire, en harmonie avec tous les autres usagers de la nature.

Je me répète mais cette ambition ne peut être atteinte que par une prise de conscience individuelle, où chaque chasseur se sent personnellement responsable de la sécurité de tous.

Abordons à présent, si vous le permettez, la situation du grand gibier en Ille-et-Vilaine, une thématique centrale de notre politique cynégétique et en rapport avec mes précédents propos.

La population de grands gibiers se porte bien dans notre département.

Parlons d'abord du Cerf. Face à son expansion croissante et aux coûts de gestion devenus exorbitants au sein du massif de Paimpont (UG Brocéliande), une stabilisation des populations de cette espèce est devenue impérative. Grâce à l'augmentation des attributions et à l'action déterminée des chasseurs sur le terrain, nous maintenons cette population à un niveau viable.

Cette saison, nous avons prélevé 86 cerfs. Il est donc crucial, avec la collaboration active des chasseurs, de déterminer les niveaux d'attribution adéquats afin de stabiliser la population et de revenir à un niveau de dégâts acceptable pour l'écosystème.

Intéressons-nous maintenant au chevreuil, autre emblème de notre faune cynégétique.

Les records sont faits pour être battus, et les prélèvements de chevreuil ne dérogent pas à la règle.

Cette saison encore, nous avons enregistré un tableau départemental avec 7 346 chevreuils, témoignant d'une population en bonne santé.

Comme l'année précédente, les directives visent à ouvrir les attributions, mais vos demandes demeurent raisonnables et bien mesurées. Il est désormais important pour cette espèce d'atteindre une gestion équilibrée.

Enfin, Le sanglier, cette "bête noire" qui a suscité tant de débats et qui a été au cœur de nos préoccupations cette année, a une fois de plus fait parler de lui. Nous avons enregistré un nombre record de 6 029 prélèvements. Soit plus 22 pourcents par rapport à la saison précédente. Mais qu'en est-il de l'impact sur les populations ? La question demeure ouverte et complexe.

Pour vous rappeler l'ampleur de la situation, l'indemnisation versée aux agriculteurs du département s'est élevée à 570 789 € pour la saison 2022/2023. Cette charge financière, qui nous incombe, pèse lourdement sur vous chers chasseurs. Nous sommes conscients de cette réalité et restons vigilants sur les moyens pour atteindre nos objectifs de réduction des surfaces détruites.

Nous avons décidé de ne pas augmenter le coût des bracelets et d'ajuster, comme l'année dernière, la contribution territoriale en deux tarifs distincts suivant les milieux.

Il est vrai que notre système actuel présente des imperfections. Nous sommes régulièrement critiqués, certains nous accusant de surcharger les chasseurs avec le coût des bracelets et de la contribution territoriale. En réalité, si nous nous en tenions à la seule taxe à l'hectare, certains territoires qui prélèvent que peu de sangliers, pourraient se retrouver à payer des montants similaires voire supérieurs à ceux qui prélèvent en grande quantité.

Nous sommes donc obligés de considérer les particularités de notre département en matière d'indemnisation. Cependant, notre réflexion sur ce sujet est permanente et en constante évolution. Il n'est pas impossible que le bracelet disparaisse un jour.

Nous souhaitons nous engager fermement à intensifier nos efforts pour favoriser les prélèvements de sangliers au cours des prochaines saisons. Toutefois, il est essentiel de souligner que notre chasse doit demeurer un loisir éthique. Nous ne serons jamais la Fédération Départementale des "Destructeurs du Sanglier". Notre mission principale est de garantir une chasse durable, équilibrée et éthique.

Chers adhérents, je vous rassure, tout n'est pas noir dans notre département et fort heureusement. Concernant le petit gibier, le lièvre et le faisan nous donnent entière satisfaction.

En effet, pour le lièvre, l'Indice Kilométrique d'abondance moyen sur l'ensemble du département est de 3,64. Cela montre que la population est en bonne santé. Certains secteurs, comme Saint-Benoit-des-Ondes affichent des IKA de 15,44. J'en profite pour remercier les nombreux bénévoles qui nous aident à réaliser ces comptages.

Profitez de ces indices particulièrement intéressants pour passer au plan de chasse qui permet une gestion plus libre de l'espèce.

Plus globalement, la Fédération continue à s'impliquer pour faire augmenter les populations naturelles sur l'ensemble du département. Ce n'est pas moins de 60 000 hectares en zone de repeuplement, pour à peu près 3 219 coqs chanteurs recensés pour une moyenne de 5,9 au 100 hectares. Le programme de balisage des faisans continue sur le GIC Montmuran avec 40 oiseaux équipés.

Les enseignements de cette étude seront un atout majeur pour espérer développer une population naturelle sur l'ensemble du département. Une fois de plus, je vous le répète, profitez de nos aides en place pour engager un programme de repeuplement. Adossez-vous sur l'expérience des secteurs en gestion pour chasser un oiseau qui, sauvage, est un vrai gibier de chasse et qui vous donnera bien du fil à retordre.

En Ille-et-Vilaine, comme dans de nombreux départements côtiers, la chasse du gibier migrateur occupe une place importante et est pratiquée par de véritables passionnés.

Le pigeon ramier par exemple reste le premier gibier du département malgré un prélèvement en baisse avec 57 694 pigeons. Je vous rassure, les populations internationales vont bien. Cette chute s'explique par une modification du couloir migratoire de cette espèce et par un territoire départemental de moins en moins accueillant.

Concernant la chasse à la hutte en baie du Mont Saint-Michel, ce ne sont pas moins de 4 603 sarcelles d'hiver qui ont été prélevées durant les nuits de gabion. Cette performance remarquable témoigne clairement de la position privilégiée de notre département sur un axe migratoire majeur pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Pour terminer en beauté parlons de notre reine des bois. Cet oiseau qui nous fait tant gambader et rêver, la bécasse. Nous constatons des prélèvements stables avec un total de 9 520 oiseaux. Je vous encourage vivement à utiliser l'application Chassadapt pour enregistrer vos prélèvements.

Utiliser cet outil contribue non seulement à la collecte de données précieuses pour la gestion de l'espèce, mais aussi à la préservation de cette tradition ancestrale de chasse à la bécasse.



Les données recueillies sont essentielles pour défendre toutes les formes de chasse. Un exemple éloquent est celui de la vénerie sous terre du blaireau. Une pratique pour laquelle la période complémentaire d'ouverture au 1er juin est régulièrement remise en question et attaquée par nos amis « escrologistes ». Cette année ne devrait pas échapper à la règle.

Les informations que vous nous fournissez sont précieuses et constituent notre principal atout pour nous défendre.

Dans le contexte actuel, où la charge de la preuve est inversée, où ce sont à ceux qui sont accusés de prouver leur innocence et non à ceux qui attaquent de démontrer notre culpabilité, croyez-moi les données sont de rigueur.

J'irais plus loin en disant que cette situation va jusqu'à remettre en question les valeurs fondamentales de notre État de droit. Dès lors que nous sommes accusés, nous devenons coupables. Vous l'avez compris, la collecte de données fiables et détaillées est donc cruciale pour soutenir notre passion et pour garantir sa continuité. Je compte sur vous.

Pour finir, il m'est impossible de ne pas vous parler du Marais Noir de Saint-Coulban même si Hugues LEFRANC va vous en faire une présentation plus détaillée juste après.

Cette année, ce n'est pas moins de 600 écoliers locaux accueillis. Plusieurs milliers d'oiseaux migrateurs en hivernage, 810 espèces animales et 482 espèces végétales recensées sur site. La plus grande tourbière de Bretagne qui représente une zone humide d'importance majeure. Nous ne pouvons qu'être fier du chemin parcouru et des projets futurs que nous tentons de mettre en place pour l'accueil du public. Sur le plan cynégétique, ce sont deux battues organisées au mois de février, pour 21 sangliers prélevés. N'oublions pas que nous chasseurs, sommes des gestionnaires d'espaces naturels. Nous en faisons bien plus pour l'environnement que certains de nos détracteurs et ça depuis bien des années. Arrêtons de nous cacher et montrons-nous.

Chers amis chasseurs, au terme de ce rapport, je souhaite vous adresser quelques mots plus personnels.

Face à l'avenir sombre qui se dessine, souvent du fait de décisions autoritaires de l'Europe qui ne pratique qu'une écologie punitive à tous les niveaux, nous devons rester en permanence vigilants et réactifs, ce qui rend incontournable l'intérêt d'unir nos forces et nos compétences.

Je ne peux pas conclure ce moment sans vous informer que bien évidemment je soutiens, à titre personnel, sans aucune réserve, la démarche de Willy SCHRAEN dans cette aventure européenne, par le biais de l'Alliance Rurale, car trop c'est trop, l'écologie punitive pratiquée par l'Europe, pour moi, est inacceptable, en tout cas je la refuse.

Alors je sais que nos avis peuvent diverger sur cet engagement, c'est normal, mais pour autant il y a une réalité. La ruralité, de manière globale, est concernée par toutes ces contraintes et manque de considération. Quelle vie souhaitons-nous dans nos campagnes ? A chacun de voir.

Pour conclure et en toute transparence, je vous informe de ma présence sur la liste Alliance Rurale.

Je vous remercie pour votre engagement et votre détermination. Ensemble, continuons à défendre et à promouvoir la chasse en Ille-et-Vilaine.

Je vous remercie de votre attention.